FONDE EN 1893

LE NUMERO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 12 Février 1920

LE NUMERO 10 CENTIMES

Catastrophe

Le Conseil des ministres a soumis à la signature du Président de la République un décret déterminant le nouveau régime du pain applicable à partir du 1er mars.

A nouveau des responsabilités seront engagées. Les populations des villes seront juges. Certes, l'article 10 du décret, par un subterfuge permet au gouvernement de se dégager et de mettre les départements et communes dans des situations inextricables. On a voulu respecter la loi de 1884 en disant : **Dans chaque département, le taux qui ne peut dépasser la taxe du pain arrêté par le maire est fixé par le Préfet, EN TENANT COMPTE DU PRIX DE LA FARINE, DES DEPENSES POUR LE TRANSPORT DE LA FARINE JUSQU'EN BOULANGERIE, AINSI QUE DES FRAIS HABITUELS DE PANIFICATION.**

Méline n'eut point fait pis.

Le lecteur comprendra que cette procédure servira de prétexte aux adversaires de mauvaise foi pour accuser les maires d'être responsables de l'augmentation du prix du pain et l'on ne tiendra aucun compte des dispositifs de l'article 10 du décret.

Est-ce une surprise pour nous? Nous devons nous attendre à d'autres manœuvres de ce genre.

Le projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales présenté au nom de M. Poincaré par M. L. Klotz, tout en réservant des surprises bien désagréables pour les petites bourses, par un exposé des motifs très ordonné et mûrement réfléchi par des représentants de la haute finance, nous démontre que les populations imprudentes souventes fois à l'excès, ne peuvent que se reconnaître responsables des assiettes bien garnies qui leur sont servies en matières d'impositions!

Un ministre, à l'exemple de M. Klotz, ne manque pas de faire miroiter les intérêts de la défense nationale, de la victoire remportée, de l'héroïsme de nos soldats et d'ajouter que le devoir du gouvernement fut, avant de se séparer des pouvoirs, de traduire sous une forme concrète, les moyens envisagés pour libérer notre pays des ruines entassées par la guerre, qui dura plus de quatre années, ayant détruit l'ordre économique et consommé les réserves de richesses accumulées par l'épargne des siècles.

Cependant, dans l'exposé des motifs du projet, un passage me frappe, car il démontre combien le Capital est protégé.

M. Klotz dit, sans même chiffrer les ressources considérables, **MAIS TEMPORAIRES**, que donneraient les taxes sur les bénéfices de guerre et sur l'accroissement de richesse pendant la période 1914-1919, nous demandons à la richesse acquise:

Impôt sur le capital : 719.450.000 fr.

Impôt sur les revenus : 1.461.450.000 fr.

Il ajoute que les taxes sur la consommation apporteront un contingent sensiblement égal, **DONT PLUS DES DEUX TIERS** sont demandés aux boissons, c'est-à-dire au vin, au cidre, à la bière, à l'alcool et aux eaux minérales (1.537 millions et demi).

Parlant de la bière, qui est la boisson commune au Nord, il ajoute :

Peut-on concevoir d'ailleurs que l'Etat continue de prélever les impôts modiques actuels, ALORS QUE PERSONNE, malgré l'énorme augmentation des prix, ne renonce à sa consommation ordinaire.

Je ne conteste pas que le luxe a une responsabilité dans le coût de l'existence.

Il ne doit pas échapper à la classe ouvrière qu'au nombre des contributions directes, malgré que subsistent des abattements à la base des impôts cédulaires sur les revenus et sur l'impôt général sur le revenu, les taux des impôts cédulaires seront portés sur les traitements et salaires et les pensions de 3 fr. 75 à 5 pour cent pour l'impôt.

Très adroitement, (la perception de l'impôt sur les traitements et salaires instituée par la loi du 31 juillet 1917 ayant rencontré des difficultés sérieuses), le projet prévoit que cet impôt sera plus facilement et plus sûrement recouvré par le procédé prévoyant que les particuliers et collectivités **seraient LEGALEMENT tenus de l'opérer pour le compte du Trésor sur les salaires de toute nature, payés aux employés et ouvriers à leur service!**

Nous aurons à parler de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, cette partie réserve des surprises protectionnistes dont ne jouissent pas les travailleurs et employés, et la suite que comportera la situation, suivant les suggestions du nouvel argentier, ne prévaut pas une amélioration pour les humbles. Pieds et poings liés par la droite, notre ministre devra agir et, suivant la déclaration d'un député, ancien combattant :

« Mon groupe d'anciens combattants a décidé, non pas de faire de l'obstruction, mais d'imposer le silence ».

Monsieur le Ministre, garde à vous! Contribuables, payez!

CH. SAINT-VENANT,
Député.

La Grève des Cheminots est écartée

La décision du Conseil d'Administration de la Fédération

Paris, 10 février. — A la suite de la décision du Conseil de Cabinet, maintenant l'indemnité de vie chère à tous les fonctionnaires en attendant que les Commissions chargées de suivre le mouvement du coût de la vie aient fait connaître leurs conclusions, le Conseil d'Administration de la Fédération des Cheminots s'est réuni, et a pris la décision suivante :

« Le Conseil d'Administration de la Fédération des Cheminots, avait, dans sa séance du 2 février, donné mandat à sa Commission exécutive d'obtenir pour le 10 février des réponses précises sur un certain nombre de points, au premier plan desquels figurait le maintien de l'allocation des 720 francs.

« La Commission exécutive a reçu notification officielle que l'allocation de 720 francs est maintenue et qu'elle sera soumise à la révision périodique de Commissions mixtes qui vont être constituées au Ministère du Travail. Les autres points en litige relevant du statut et de l'échelle des traitements seront examinés et résolus successivement à très bref délai par la Commission paritaire siégeant au Ministère des Travaux publics.

« Des déclarations antérieures du président Tissier, il résulte que des avances calculées sur le nouveau salaire et les indemnités de résidence en tenant compte de la rétroactivité, doivent être payées dès la fin de février au personnel.

« La Commission exécutive enregistre les résultats obtenus à la suite de l'action d'ensemble préparée par la Fédération et considère le conflit comme momentanément écarté ».

Grève à la Société Générale

Paris, 10 février. — Le personnel de la Société Générale s'est mis en grève hier, pour protester contre le déplacement de deux employés qui s'occupaient de propagande syndicale. Le personnel a fait savoir à la Direction que le travail reprendrait dès que les deux employés auraient été réintégrés dans leurs anciennes fonctions.

Grève d'Agents de Police au Hâvre

Le Havre, 10 février. — Quatre-vingts agents de police du Havre, parmi ceux qui ont été recrutés récemment, vont quitter le service, la Municipalité n'ayant pas accepté de porter leur traitement de début de 4.400 francs à 5000 fr.

M. POINCARE a bien mérité de la Patrie

Par 504 voix contre 64, la Chambre rend cet hommage national au Président de la République.

Paris, 10 février. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. ARAGO.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de démission de M. DESCHANEL comme président de la Chambre et comme député.

La Chambre fixe ensuite à jeudi à l'unanimité le scrutin pour l'élection du nouveau président.

L'APPEL DE LA CLASSE 20

M. André LEFEBVRE, Ministre de la guerre, monte à la tribune pour retirer le projet relatif à l'appel de la classe 1920 en deux fois et déposer le projet relatif à l'appel de chaque classe et des ajournés des classes précédentes en une fois, afin de libérer la classe 1918.

HOMMAGE NATIONAL A M. POINCARE

Le projet de loi signé par un grand nombre de députés de toutes nuances ayant pour objet de déclarer que M. Poincaré, président de la République, a bien mérité de la Patrie, est renvoyé à la commission des Affaires extérieures, conformément au règlement.

Les incidents de Brest

MM. Charles BERTRAND et BALAGANT demandent à interpeller sur les incidents de Brest dont le Maire a voulu empêcher les mutilés de déposer des fleurs sur le monument «aux morts pour la Patrie».

M. STEEG monte à la tribune. C'est au milieu de l'attention générale qu'il déclare que les événements déplorables qui se sont produits à Brest n'ont pas moins ému le Gouvernement que les interpellateurs.

M. STEEG. — J'ai demandé immédiatement au Préfet du Finistère de m'adresser un rapport et des explications écrites du maire de Brest sur ces faits scandaleux (Vifs applaudissements).

M. Charles BERTRAND. — Il faut le révoquer.

M. STEEG. — Demandez moi tout ce que vous voulez, mais ne me demandez pas de violences. La loi prescrit que je dois demander des explications au maire avant de prendre aucune sanction. J'attends ces explications, et dès qu'elles me seront parvenues, n'obéissant pas à un mouvement réflexe, mais à ma conscience et à ma raison, je pourrai alors me prononcer. Je tiens à dire dès maintenant à la Chambre que je n'admettrai jamais qu'on puisse considérer comme une cause de désordre politique au point de vue moral et social une manifestation qui n'a d'autre objet que de déposer des fleurs au pied d'un monument élevé à nos morts.

M. BALAGANT monte à la tribune. « Il ne faut pas, dit-il, que dans ce pays les anciens combattants, les mutilés, à peine sortis de la guerre, n'aient pas le droit de faire de cortèges dans les rues de leurs villes avec des drapeaux tricolores à leur tête, alors que dans la ville de Brest nous avons été accoutumés à voir d'autres cortèges ».

Violents incidents

GOUDE, député socialiste du Finistère, exprime quelques réserves sur les affirmations de M. BALAGANT.

GOUDE. — On se sert une fois de plus des mutilés (Applaudissements à l'extrême-gauche. Bruit sur tous les autres bancs).

M. ARAGO rappelle la Chambre au calme.

M. STEEG donne à nouveau l'assurance aux interpellateurs que dès qu'il aura les documents qu'il a demandés, il fournira à la Chambre toutes les explications auxquelles elle a droit.

Les majorations des pensions civiles et militaires

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux majorations des pensions civiles et militaires.

M. LUGOL. — Nous ne pouvons pas augmenter uniformément toutes les petites retraites puisque nous devons tenir compte de la façon dont ces retraites ont été constituées. Nous ne pouvons pas accepter la proposition tendant à refuser les relèvements des retraites pour les retraités ayant 4 ou 6.000 fr. Une démocratie a le devoir de tenir compte des services que lui a rendu l'élite de ses fonctionnaires.

M. LUGOL adjure Bouyssou et ses amis, auteurs d'amendements de renoncer à ceux-ci afin de ne pas grever excessivement le budget, attendu que le projet double les petites pensions de 750 fr. et augmente raisonnablement les retraites jusqu'à 6.000 francs.

BOUYSSOU déclare qu'il maintient son contre-projet.

M. BOUYSSOU. — Nous ne voulons pas que vous donniez des hors d'œuvre et du dessert aux uns alors que vous ne donneriez pas aux autres les moyens d'acheter même le pain sec.

M. BROUSSE. — Le projet de la Commission surcharge le budget de 46 millions, celui de M. Bouysson entraînerait une dépense supplémentaire de 256 millions, dans la situation où nous nous trouvons, nous ne pouvons pas nous permettre de telles dépenses.

Après diverses observations de LAFFONT, et de BOUYSSOU, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Poincaré a bien mérité de la Patrie

M. ARAGO. — La Commission des Affaires extérieures me fait connaître qu'elle est prête à déposer son rapport sur le projet disant que M. Raymond Poincaré a bien mérité de la Patrie.

M. Louis BARTHOU lit l'exposé des motifs du projet dont il demande l'adoption. L'exposé des motifs rappelle que le Parlement a déjà voté une loi décidant que le Gouvernement de la République, Georges Clémenceau, président du Conseil, et le maréchal Foch ont bien mérité de la Patrie.

M. BARTHOU. — La Commission n'a rien à ajouter à l'exposé des motifs, elle est unanime à demander à la Chambre de voter le projet dont la teneur suit : « **M. Raymond Poincaré, président de la République pendant la guerre, a bien mérité de la Patrie.** (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

M. MILLERAND. — Le Gouvernement tient à l'honneur de s'associer à la proposition dont la Chambre vient d'être saisie. Cette proposition traduit l'unanimité du sentiment de la Nation. (Applaudissements).

E. LAFONT. — Demandez aux soldats !

Le colonel PICOT. — Vous n'avez pas été parmi eux !

MILLERAND. — M. Raymond Poincaré a présidé aux destinées du Pays à l'heure où la justice immanente a ramené au giron de la Patrie l'Alsace et la Lorraine. Depuis le 4 août 1914, il a donné le mot d'ordre de la victoire : « L'Union sacrée ». (Applaudissements). Jusqu'au 9 septembre 1918, où il a jeté à Strasbourg le cri fameux si amplement justifié depuis : le plébiscite est fait! (Applaudissem.). M. Poincaré s'est montré en toutes circonstances interprète éloquent et exact de la pensée française (Appl.).

En inscrivant au nombre des noms des grands Français qui ont bien mérité de la Patrie, celui de Raymond Poincaré, la Chambre a ratifié l'opinion unanime de la France et de ses Alliés. Elle devance le jugement de l'histoire (Applaudissements répétés sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

BRACKE, député socialiste de la Seine, monte à la tribune pour soumettre la question préalable.

BRACKE, au milieu des interruptions, déclare que le président de la République n'étant pas responsable constitutionnellement, sauf pour le cas de haute trahison, il ne peut pas être l'objet d'une récompense.

La question préalable déposée par l'extrême-gauche est repoussée par 499 voix contre 69.

VOTE DU PROJET

L'ensemble du projet est adopté par 504 voix contre 64.

La séance est levée à 18 eures 55. Séance mercredi à 15 eures, suite du projet majorant les retraites ouvrières.

Au Conseil Général du Nord

La crise du charbon et l'intervention de la France en Russie furent les questions les plus saillantes de la journée de clôture

Nous ne verrons pas de masques dans les rues au Carnaval

Le nerveux coup de bistouri donné par le docteur VERHAEGHE dans la tumeur des vieux errements et la promesse du Président occasionnel d'ouvrir désormais les séances selon l'horaire fixé, n'ont pas produit plus d'effet pratique qu'une ronflante déclaration ministérielle. Nous en avons eu la preuve manifeste hier matin.

En l'absence de M. VANCAUWENBERGHE, qu'une fâcheuse grippe retient encore à la chambre, M. POTIE présidait. Son doigté et son habileté à déblayer le terrain de toutes broutilles encombrantes n'ont pas fait regretter la souriante inexpérience présidentielle de son prédécesseur de la veille, M. DAVAINE, dont l'aménité conciliante excelle à éterniser les inutiles discussions.

Un touffu défilé de rapports s'allonge, sans intérêt, et sa persistante monotonie plonge dans une douce somnolence plusieurs de nos honorables, à crâne chenu. Pour tuer le temps sous des aspects suggestifs, M. le Préfet trousse d'élégantes petites cocotes en papier vert, couleur d'espérance.

Au nom du premier bureau, M. SCALBERT conclut au rejet d'un vœu demandant un nouveau délai pour le change des marcks au cours de 1 fr. 25, en régions libérées. « Cette mesure, dit-il, faciliterait la spéculation ».

A la suite d'observations présentées par PLET et WAXIN, le Préfet convient qu'il y a, pour certaines communes, des cas d'espèces à examiner. Sous cette réserve, les conclusions du bureau sont adoptées.

Le projet de fusion de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, avec la Compagnie des Tramways Roubaix-Tourcoing, est renvoyé à la Commission des Chemins de fer, qui entendra sur la question les Maires des communes intéressées.

Les pupilles de la Nation

La séance s'anime sur une intervention de COUTEAUX au sujet d'une demande de crédit présentée par le Préfet pour l'Office Départemental des Pupilles de la Nation.

Le député-maire de Saint-Amand signale que beaucoup d'intéressés sont lésés par suite de fausses interprétations de la loi. De plus, il est à constater que c'est le Département du Nord qui a adopté, jusqu'à présent, le moins de pupilles.

— Les locaux me font défaut pour les loger, répond le PREFET. Je suis à la recherche d'un immeuble, et j'espère que dans quelques mois tous les services pourront être installés à Lille.

COUTEAUX demande au Préfet d'intervenir auprès de l'Administration supérieure, afin que leurs intérêts soient garantis aux Orphelins de la Guerre.

Le Conseil, toute entier, appuie la proposition de notre ami.

Un vœu de GONIAUX et FOUCAUT, demandant que le Parlement vote au plus tôt le projet déposé à la Chambre, en vue de relever à 1.500 francs la pension des ouvriers mineurs, et à 750 francs celle de leur veuve, est adopté sans opposition.

Canal de Dunkerque à Lille

Le Conseil renouvelle le vœu de la mise rapide à l'étude de la création d'un canal reliant directement Dunkerque et Lille, par Bergues et Hazebrouck.

Le Ministre des Travaux fait connaître que les travaux considérables auxquels l'Etat doit faire face pour le rétablissement des voies navigables détruites par la guerre ont empêché jusqu'ici de commencer la préparation de l'avant-projet. La question n'est pas perdue de vue et sera reprise dès que la tâche la plus urgente aura été accomplie.

M. DEMOLON voudrait que cette question fût liée à celle du canal du Nord-Est, qui lui est connexe.

M. BOURDON parle dans le même sens, tandis que d'autres conseillers se montrent partisans de la création, en premier lieu, d'un canal de Dunkerque à Lille, qui formerait le premier tronçon de la future grande voie navigable.

La majorité se rallie à cette proposition.

Le boulevard Lille-Armentières

Par association d'idées, après le projet de la grande voie navigable, le Conseil aborde celui du grand boulevard destiné à relier Lille à Armentières.

M. CONEM est d'avis que pour réduire les dépenses et réaliser plus rapidement le projet, il suffisait d'élargir et d'aménager la route nationale.

Une longue discussion s'engage, car les avis sont très partagés.

Finalement, DELORY met tout le monde d'accord en proposant le renvoi de la question à la session d'avril. « Ce boulevard, dit-il, est indispensable ; il faut l'établir dans les conditions les plus avantageuses possibles pour nos finances et l'intérêt public et avant de nous prononcer sur tel ou tel tracé, il convient de nous entourer de tous les renseignements utiles.

— Pour ne pas faire sur cette nouvelle route un pas de clerc ! observe un conseiller.

Ce fut le mot de la fin de la séance du matin.

Une adresse à M. Vancauwenberghe

Au début de la séance de l'après-midi, sur la proposition de M. Potié, le Conseil décide d'envoyé un télégramme à son éminent président, M. Vancauwenberghe, lui exprimant les vœux unanimes des membres de l'assemblée départementale pour son prompt et complet rétablissement.

La crise noire

On aborde alors une question que M. le Préfet, faisant facilement de l'esprit, qualifie de brûlante.

M. GARIN, chargé de dossiers, rapporte huit vœux ayant tous trait à la crise du charbon.

Celui de notre ami PLET ouvre le feu, si l'on peut dire, quand tout le monde se plaint d'en manquer.

Le représentant du canton de Clary signale que d'après les circulaires préfectorales envoyées aux maires des Départements, des stocks de charbon devaient être constitués afin d'assurer le chauffage des foyers domestiques pendant la saison d'hiver. Or, la pénurie de charbon n'a jamais atteint un tel degré, même pendant l'occupation et cette situation permet aux mercantis d'exploiter la situation d'une façon scandaleuse. Dans le cambrésis ils vendent actuellement 25 et 30 fr. les cent kilos sous l'œil indifférent de la police. PLET demande au Préfet de prendre des mesures pour faire cesser ces abus.

— J'ai conseillé aux communes de faire des réserves en été afin de constituer des stocks pour l'hiver, répond le Préfet.

— Mais nous ne recevons pas de charbon, riposte un conseiller, ou du moins en quantité tout à fait insuffisante. Comment, dans ces conditions faire des réserves et des stocks.

— Et nos communes n'ont pas d'argent pour le payer, fait remarquer WAXIN. L'Etat devrait leur consentir un crédit.

BATAILLE se plaint des manquants considérables constatés dans les arrivages à Maubeuge. Sur un envoi de deux cents tonnes, il en manquait cinquante ! Ils s'étaient peut être volatilisés dans le trajet de Dunkerque à Maubeuge.

— Même en chargeant à la mine déclare DEBEVE, nous constatons des faits analogues. Dernièrement, sur 10,000 kilos nous avons constaté un manquant de 900 kilos.

LE PREFET pense avoir éclairci le mystère de ces étranges disparitions en disant : « Pourquoi ne faites-vous pas peser votre charbon au départ? »

COUTEAUX. — Si une commune émettait cette prétention, la mine ne lui fournirait plus un sac de charbon. Les Compagnies houillères font preuve d'une mauvaise volonté évidente et semblent vouloir priver nos populations de combustibles. Notre ami estime que le Préfet peut et doit intervenir pour faire cesser une situation qui n'a que trop duré.

LE PREFET, d'assez mauvaise grâce, promet son intervention.

— C'est très bien, dit BATAILLE, mais qui paiera le charbon qui nous était destiné et qui n'est pas arrivé.

— Il y a dix tribunaux, susurde le Préfet.

Sur proposition de DELORY, le Conseil décide que la question reviendra à la session d'Avril et que le Préfet fera connaître alors le résultat de son intervention.

Le vœu de REMY, dont nous avons publié le texte hier et inspiré par la fermeture de la verrerie Houtart est adopté, ainsi que celui de PLET.

Le représentant du canton de Lenain et DELCOURT insistent sur l'urgente nécessité d'assurer les envois de charbon dans les établissements industriels ayant repris le travail si l'on veut prévenir de graves crises de chômage.

BRIFFAUT demande que des mesures énergiques soient prises et appliquées pour que les populations reçoivent le charbon nécessaire et que la répartition en soit faite d'une façon équitable. La commune de Watrelos n'a pas reçu le tiers de son contingent et les boulangers doivent se procurer le charbon qui leur est nécessaire par leurs propres moyens. Certaines villes sont avantagées au détriment d'autres communes.

LE PREFET. — La répartition est faite par une commission spéciale.

BLEMANT. — Le conseiller général du canton devrait être consulté pour la répartition. De nombreux abus sont à réprimer dans le fonctionnement des groupements charbonniers et le Préfet a pour devoir d'intervenir pour y mettre fin.

VERDAVAINE. — Je vais vous signaler un autre abus : deux communes se fournissant à la même mine, paient des prix différents. Pourquoi ?

LE PREFET. — C'est évidemment abusif.

WAXIN propose que le prix du charbon pour foyers domestiques soit uniforme dans tout le département.

PLET insiste à nouveau pour que des mesures soient prises contre les mercantis qui provoquent des hausses illicites.

Toutes ces réclamations sont adoptées sous forme de vœux, mais le Préfet ne paraît pas bien convaincu de leur efficacité.

France et Russie

LES SOCIALISTES RECLAMENT LA FIN DES HOSTILITES

D'une voix caverneuse, M. DUFOUR annonce que le 5e bureau conclut au rejet d'un vœu déposé par les conseillers socialistes et demandant au Gouvernement de faire cesser la guerre qui existe de fait avec la Russie.

« Le bureau, déclare le rapporteur, estime que ce vœu politique ne rentre pas dans les attributions du Conseil général ».

Le Préfet pose la question préalable

Comme il était facile de le prévoir, le PREFET combat avec véhémence la proposition de nos amis.

« Ce vœu, dit-il, n'intéresse pas notre département. La question n'est pas du domaine du Conseil général. Elle a été vidée dernièrement à la Chambre et ne doit pas avoir son écho ici. C'est un vœu hors de saison et je demande à l'assemblée de l'écarter, par la question préalable ».

Cette déclaration fut débitée d'une seule traite, comme une leçon apprise par cœur, avec des tremblements de colère dans la voix.

Energique intervention de Couteaux

M. POTIE, remplaçant M. Vancauwenberghe au fauteuil présidentiel, s'associe aux conclusions du bureau.

« Nous sommes réunis, dit-il, en session extraordinaire pour nous occuper uniquement de la reconstitution et n'avons pas à discuter des vœux politiques ».

COUTEAUX. — Je m'étonne d'un tel langage de la part de M. Potié. Il y a quelque temps, dans une circonstance analogue, le président dont il occupe aujourd'hui la place, tenait ici un langage tout différent. M. Vancauwenberghe n'a pas apporté de restriction à la liberté du Conseil général ; il l'a, au contraire, revendiquée avec une belle énergie républicaine et s'est élevé contre la question préalable posée, comme aujourd'hui, pour étouffer la discussion. Nous étions habitués à plus de liberté et je m'étonne que M. Potié l'ait oublié. On prétend que notre vœu n'intéresse pas le Département. C'est une erreur absolue, car la Russie pourrait nous fournir une quantité de lin, de bois, de matériaux nécessaires à la reconstitution de notre pays et à son relèvement économique. Il ne doit donc pas être écarté, comme le demande le Préfet, et je demande au président de consulter l'Assemblée sur la question préalable.

Affalé dans son fauteuil, le Préfet, pâle et muet, regarde dans le vide.

SALENGRO donne lecture de la déclaration faite par M. Vancauwenberghe à propos de la protestation socialiste contre l'interdiction de la Manifestation du Premier-Mai à Paris. Il a donné alors une leçon au Préfet en l'assurant que les conseillers généraux du Nord ne sont pas des enfants, disposés à se laisser conduire.

Après avoir exposé les raisons qui militent en faveur de l'adoption du vœu, au point de vue même de la reconstitution du Nord, SALENGRO termine par ce cri : « Paix avec la Russie ! »

Delory propose l'ajournement

M. POTIE proteste de son respect « pour les us et coutumes du Conseil général » et dit qu'il va mettre aux voix la question préalable.

A ce moment DELORY intervient et propose le renvoi du vœu à la session d'Avril.

Il en est ainsi décidé, à l'unanimité.

Pas de masques au Carnaval

Au nom du 5e bureau, SALENGRO rapporte un vœu concluant à l'interdiction, au carnaval et à la mi-Carême, de tous déguisements, mascarades et cortège sur la voie publique, dans les diverses communes du Nord.

Ce vœu est adopté sans opposition.

— Le Conseil général, dit le PREFET, m'invite donc à prendre un arrêté dans ce sens ?

— Parfaitement, crient plusieurs conseillers, comme dans le Pas-de-Calais. Ce n'est pas le moment de se masquer et de danser dans les rues. Nous avons trop de morts ! »

L'exode des chômeurs

Après l'adoption de divers vœux, émanant notamment de Blémant, Briffaut, Plet, Goniaux, Foucaut, Waxin, DELCOURT adresse une question au Préfet au sujet des ouvriers du Nord que l'on propose d'envoyer travailler dans d'autres départements. Cet exode aurait pour fâcheuses conséquences de séparer encore des familles et de nuire au commerce local. Le Préfet devrait intervenir auprès du Ministre des Régions Libérées en vue de faire achever les travaux de reconstitution, ce qui permettrait aux ouvriers de rester chez eux.

LE PREFET assure qu'il est tout disposé à faire tout ce qui dépend de lui pour hâter la reprise du travail dans les usines et occuper le plus d'ouvriers possibles aux travaux de la reconstitution, mais le transfert d'un certain nombre sera nécessaire, si l'on veut éviter un accroissement du nombre des chômeurs. Le Préfet a déjà envisagé cette question avec les représentants des syndicats, des mesures ont été arrêtées et des ouvriers du Nord, pourront aller travailler dans la Somme ou dans l'Aisne où l'on s'efforcera de leur assurer toutes les conditions désirabes de salaire, de nourriture et de logement.

Répondant à une question de WAXIN, au sujet du licenciement d'un certain nombre d'ouvriers de la Reconstitution, le Préfet déclare qu'il y a des cas d'espèce que son Administration examinera avec bienveillance.

Après cette belle promesse officielle et cette aspersion d'eau bénite de cour, le Président déclare la session close.

Contes et Nouvelles

L'appel de l'ombre

Madeleine Clérans appuya son front à la vitre et ferma les yeux. Derrière elle, un crépuscule gris de novembre envahissant la pièce. Et, dehors, ce qu'elle n'avait plus la force de regarder, c'était une cour ronde, humide et moussue, où deux érables blancs s'effeuillaient sur le pavé rude, autour d'un bassin mélancolique.

Tout le petit hôtel était muet. Les domestiques restaient enfermés en bas, dans l'office ; les lampes familières ne s'allumaient pas aux fenêtres. Seule, une veilleuse marquait, au second étage, la chambre où Sylvère-Félicien Clérans agonisait.

Le médecin, qui venait de sortir, n'avait laissé nul espoir, et la femme, qui appuyait son visage aux carreaux, d'un geste si désespéré, détendait une minute son douloureux effort avant d'aller reprendre sa place au chevet qu'elle gardait depuis des jours.

Quand elle le rejoignit, le malade n'avait pas bougé. Ses yeux étaient clos avec sérénité, et de l'admirable masque popularisé par tous les magazines, l'approche de la mort n'atténuait ni la pureté ni le génial rayonnement. Sauf la blancheur de cette fougueuse chevelure, qu'elle revoit comme jadis, à peine grisonnante, Madeleine, penchée sur la tête immobile, y retrouve tout de la beauté magnétique de cet homme, si follement aimé. Pourtant, Sylvère-Félicien Clérans a soixante-dix ans.

Depuis vingt ans, depuis le jour où, éperdue de passion pour le compositeur célèbre, elle avait réussi à s'en faire épouser, depuis ce jour-là elle vivait dans son ombre, buvant ses triomphes, transportée par ses œuvres, ivre de s'appuyer à lui.

Heureuse?... Le front sur sa main, Madeleine songe. Ivre, oui. Heureuse, non...

Quand elle s'est mariée, elle n'était qu'une enfant. Elle connaissait, comme tous, le roman de Sylvère et d'Else Lewensborg. Mais, aveuglée par sa jeunesse et son amour, elle avait cru souffler sur des cendres et les éparpiller. Puis, lentement, un travail s'était fait. Elle s'était jugée, une fois femme. Elle s'était vue, douce, charmante, mais à peine jolie, distinguée et intuitive mais sans flamme intellectuelle qui l'accordât à son compagnon.

Alors, s'évoqua, au fond de son instinct, la passion des amants, l'idylle légendaire qui les avait brûlés. Des mois elle chercha, dans un supplice grandissant, tout ce qui pouvait reconstituer le passé, les images de la cantatrice incomparable, la gloire dans laquelle le créateur et l'interprète — couple unique — avaient marché à travers le monde, le bonheur fou, suivi du long, de l'effrayant désespoir de Sylvère. Cent fois la femme jalouse et torturée a relu dans une revue de l'époque le récit du naufrage tragique. Elle sait en détail comment le paquebot, retour d'Amérique, a coulé dans la nuit, comment, du drame effroyable, Sylvère est sorti seul vivant après avoir tout tenté pour sauver Else. Aussi légendaire que la liaison avait été le deuil du musicien ; une auréole romanesque le nimbait. Sa beauté sombre et ardente, son talent dramatique se doublaient du prestige de la fatalité.

Personne n'avait compris, dix ans plus tard, son mariage avec cette petite fille insignifiante. Elle non plus, lorsqu'elle réfléchissait, ne comprenait pas. La seule chose dont elle était sûre, c'était de n'avoir point été prise pour sa dot. Il était infiniment plus riche qu'elle, et peu attaché à l'argent. Il l'avait toujours traitée avec tendresse et lui devait un intérieur délicat, un foyer envié. Etait-ce là tout ce que souhaitait son déclin d'homme frappé au cœur?

Quand Sylvère s'était dressé sur son chemin, Madeleine en avait écarté un ami d'enfance, presque un fiancé, dont le chagrin s'était longuement débattu. Ce soir, elle se rappelle le dernier cri de cet homme :

— Vous n'effacerez pas Else Lewensborg ! Il aimera toujours, toujours, sa Danoise !

Maintenant, il allait mourir. Elle allait le perdre, et jamais elle ne saurait s'il l'avait aimée.

— Mon Dieu! criait son âme, je lui ai tout donné, et plus que ne peuvent les forces d'un cœur humain! Je me suis tant déchirée en silence, pendant ces vingt ans! Je me suis si douloureusement battue contre ton ombre, Else! Tu n'as été qu'une passante. Moi, j'ai porté son nom... Laquelle de nous s'en ira avec lui, mêlée à son âme? Laquelle?...

Une vague de détresse la submergea. Sa main toucha la main de Sylvère, ivoirine sur le drap. Elle eût voulu l'étreindre, l'enlacer farouchement. Mais elle n'osait plus émouvoir une vie si précaire. Elle pleurait.

Bientôt, le malade remua faiblement.

— La Symphonie en sol... murmura-t-il... plus vite, l'Allegro... Oui, encore...

Madeleine se glaça. « Un peu de délire peut-être, avant la fin, avait dit le médecin. Quelques minutes d'agitation... » La mort était donc entrée? Quelle voix singulière! Une voix qui ne savait plus les mensonges de la terre. Si cette voix-là parlait, si elle jetait un nom, du seuil où elle allait s'éteindre aux paroles humaines, ce nom serait le vrai...

— Sylvère, sanglota la femme éperdue.

La voix humaine continua :

— Rien de plus beau... le récitatif... toute mon œuvre... J'écrirai... un solo...

Madeleine Clérans s'était levée. Elle avait entouré de son bras la tête qui bougeait et elle baisait la chevelure avec désespoir. Il y eut un silence. La veilleuse grésilla. Une minute, elle le crut mort. Mais un souffle passait toujours entre les lèvres.

Enfin, il soupira :

— Else !... mon amour...

Et ce fut fini.

Elle le regarda avec des yeux de folie. Puis elle courut à la fenêtre, l'ouvrit comme si elle l'arrachait, et sauta sans un cri.

Jeanne LEUBA.

L'Affaire Caillaux

Paris, 10 février. — Les débats de l'affaire Caillaux commenceront mardi, 17 février prochain. Après la lecture de l'acte d'accusation, qui prendra toute la séance de mardi, les débats seront renvoyés au vendredi 23 février.

La transmission des pouvoirs présidentiels, qui a lieu mercredi 18, la lecture du message de M. Deschanel, qui a lieu le jeudi 19, obligeront la Haute-Cour à interrompre les débats pendant deux jours.

EFFROYABLE DRAME PASSIONNEL

UNE JEUNE FILLE DE DIX-SEPT ANS TUEE

Beauvais, 10 février. — Puy, rédacteur d'une feuille locale à Boulogne-sur-Mer, âgé de 38 ans, a tué, hier, à coups de revolver, Mlle Pâquerette Baresse, 17 ans, fille d'un marchand de cuirs de la rue Saint-Pierre, à Verberie. Mlle Baresse n'avait pas quinze ans et demie, lorsque Puy l'enleva et vint s'installer avec elle à Boulogne. Comme il ne lui ménageait pas les mauvais traitements, elle l'avait quitté, il y a un mois, et avait regagné le domicile paternel.

Puy écrivit alors des lettres menaçantes, par lesquelles il lui intimait l'ordre de revenir. Ne recevant pas de réponse, il se rendit à Verberie. C'est au cours d'une explication violente qu'il l'a tuée de cinq balles de revolver, dont trois ont traversé le cœur.

C'est le père de la victime qui a arrêté lui-même l'assasin et l'a conduit à la gendarmerie.

Le crime de Marcq-en-Barœul

STIERLING SE POURVOIT EN CASSATION

Stierling l'assassin de la bouchère de Marcq-en-Barœul, condamné à mort par la Cour d'Assises du Nord s'est pourvu en cassation.

Stierling qui ainsi que nous l'avons relaté s'est presque évanoui en entendant le jugement, se montre très déprimé et ne dort presque pas la nuit.

On sait que le jugement indique que l'exécution de l'assassin doit avoir lieu sur une place publique de Douai. Ce serait la première exécution qui ait lieu chez nous depuis le 28 août 1891 — où l'on exécuta Baillez qui avait à son actif une demi-douzaine d'assassinats.

Le crime de la rue Lottin

LE VERDICT

G. DHAVELOOSE

Travaux forcés à perpétuité

Alphonse* et *Paul CORNIL

20 ans de travaux forcés

(De notre envoyé spécial)

Paris, 10 février. — Le sensationnel débat de l'affaire du cabaret du « Petit Lapin » est clos. C'est le bagne qui fera expier à la Dhaveloose, et aux frères Cornil leur horrible forfait.

Les défenseurs des assassins du marchand d'or Van Paemel ont réussi à sauver la tête de leurs clients.

Ce que savaient les témoins

Hier fut la journée de l'accusation. Aujourd'hui a été le jour des témoins. Tour à tour, deux des témoins de cette célèbre cause, qui ont pu être retrouvés, et que la Justice avait convoqués viennent dévoiler à la barre et apporter des renseignements à l'aide desquels s'est échafaudée l'accusation.

La femme au seau

Qui est cette femme qui, au moment où le crime se perpétrait dans la cave de la rue Lottin, sortit cette nuit de l'estaminet pour venir prendre dans la cour, un seau rempli d'eau et un torchon, objets sans aucun doute destinés à faire disparaître les traces de sang. Des voisins l'ont vue, mais un seul reconnaît formellement Germaine Dhaveloose : c'est Mme DELECOURT, qui affirme que débarrassée de sa fourrure et de son manchon tacheté de blanc, elle vint dans la cour procéder à cette besogne.

Me ESCOFFIER fait bien remarquer que dans sa déposition écrite le témoin a dit « selon moi ». Germaine Dhaveloose s'élève : « Jamais, dit-elle, je n'ai porté de manchon ». — Pourquoi ne lui prouve-t-on pas le contraire ?

Une autre voisine, Mlle DORNE, a vu aussi la femme au seau mais elle se contente d'affirmer qu'il lui serait impossible de reconnaître cette femme.

D'autres témoins, et non des moins importants, les dames Florent et Philippart, ne seront pas entendus, pour la bonne raison que depuis longtemps elles ont disparu de la circulation. Enfin, une dernière voisine, Mme MASSON : « J'ai vu l'avant-veille, la veille et le jour du crime, Paul Cornil venir au cabaret du « Petit Lapin ». Elle précise que le 9, veille du jour du crime, elle vit le jeune Cornil sortir du cabaret, et que son pardessus portait des traces de salissure semblant provenir du frottement contre un mur.

Interrogé à ce sujet par le président, Paul Cornil répète que jamais il n'est allé rue Lottin avant le jour du crime.

De l'or

Germaine DHAVELOSSE a prétendu avoir possédé 4.700 francs en or, qui lui permirent de faire des tractations avec Van Paemel, et cet or, dit-elle, se trouvait dans un coffret en fer.

Ce coffret, son ancienne servante, Léonie ERE, l'a toujours vue désespérément vide, ou seulement rempli de vieux boutons. « Quoi, dit-elle, Germaine Dhaveloose aurait eu de l'or ? Impossible ! Elle était tellement dans la misère qu'on ne mangeait pas tous les jours chez elle. Je devais renvoyer tous ses créanciers, et elle n'a jamais pu me payer les mois de garde de ma petite fille, ce qu'elle m'avait promis de faire ».

Une autre servante, Mlle LORTHIOIR, confirme le jeûne presque quotidien dans la maison Dhavelosse et la gardeuse d'enfants, Mme Sonneville, vient dire qu'elle n'a jamais pu se faire payer par la Dhavelosse.

Dépourvue d'or la veille du crime, Germaine Dhavelosse s'en pourvoit le lendemain sous prétexte de cadeaux à faire. Elle alla en acheter sous forme de bijoux chez M. Dooghe, bijoutier, rue Neuve.

C'est ainsi qu'elle acheta une bague d'homme pour 300 francs. Une montre avec sa chaîne pour le même prix et des boutons de manchettes. Sa dépense totale fut de 770 francs.

Avant et après la scène rouge

Après le crime, Germaine Dhavelosse désintéressa ses créanciers qui n'en revenaient pas. M. Palmart, agent d'affaires et M. Stacket, furent de ceux-là. Mieux, à ce dernier, Germaine Dhavelosse exhiba pour 4.500 francs de billets de Poix-Terron (les billets dont Van Paemel était porteur) et les lui échangea contre des billets de Lille.

Avant le crime encore, Mme HAGE, débitante, 88, rue Nationale, reçut chez elle, le 10 avril, à 8 heures du matin, Germaine Dhavelosse et le jeune Van Paemel, qu'elle connaissait d'ailleurs très bien.

Ils burent et causèrent ensemble pendant une demi-heure.

Contre cette déposition, Germaine soulève : « Le jeune homme qui m'accompagnait n'était pas Van Paemel, mais le petit Pierre, avec qui elle traitait une affaire de café ».

Mais Mme HAGE insiste : « Je me doute bien que c'était Robert Van Paemel, dit-elle d'ailleurs, ma servante, Mme Vermeersch, qui écoutait au comptoir, a entendu dire au jeune homme par la dame : « Laisse, Robert, je vais payer ».

Vers huit heures du matin du même jour, Germaine Davelosse s'était d'ailleurs rencontrée, avec Van Paemel, au café tenu par Mme Coustenoble, Grand'Place, café qu'ils avaient quitté, ensemble, ainsi que l'affirme cette débitante, malgré les dénégations de Germaine Dhaveloose.

Puis, c'est M. BLANCHART, instituteur, qui dit avoir vu les frères Cornil transporter le vendredi, c'est-à-dire deux jours après le crime, des sacs de cendres, ce qui ne fut pas sans l'étonner.

L'accusateur

Après l'audition de quelques témoins cités par la défense, la parole est à l'avocat-général.

En un réquisitoire énergique, autant qu'impitoyable, il montre la vie de cette population des grandes villes captives, exploitée, dénoncée et volée, assassinée... Ce fut le grand malheur du temps qui vit éclore la tourbe des trafiquants de toute nature.

Parmi ces trafiquants émergent deux figures sinistres, maculées de sang : celles des frères Cornil, assis à côté de leur complice, la femme atroce et perfide avec laquelle ils étaient bien faits pour s'entendre en un criminel complot.

Les Cornil sont des agents de l'ennemi..., des amis du bandit Vervaick.

Germaine Dhaveloose est leur directrice de conscience. Il leur fallait de l'argent ; vite et beaucoup pour vivre leur vie de débauche. Un premier coup fut manqué. Le « Je n'ai pas d'argent sur moi », du garçon boucher Levecque, sauva celui-ci de la mort. Mais voilà que Germaine Dhaveloose quitte son masque impitoyable. Des larmes roulent dans ses yeux ; elle les cache de la main gauche, et gardera cette attitude jusqu'à la fin.

Les frères Cornil ne bronchent toujours pas.

L'avocat-général reprend pour suivre les accusés dans leurs recherches du local à louer ; dans leur arrivée sur les lieux du crime et dans leur voyage pour transporter les cendres qui allaient servir à murer la tombe de l'assassiné...

L'avocat-général réclame impérieusement des jurés la mort des assassins et de leur instigatrice. « A mort ! Pas de circonstances atténuantes ! » Il accepte en entier son devoir, et c'est au nom de la Société qu'il réclame cet exemple !...

La défense

Me Escoffier, dont le grand talent n'a pas craint d'assumer la lourde charge de défendre Dhaveloose n'en peut croire ses oreilles.

« Pourquoi demander ce verdict impitoyable ? L'avocat-général a demandé la mort ? Je réclame l'acquittement de Dhaveloose. L'affaire est touffue. L'accusation n'a pas passé le démêloir dans l'écheveau embrouillé et tout est couvert d'ombre et d'obscurité ».